

## **COMMUNE DE BEAUSSAULT. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2020.**

Le Maire ouvre la séance à 20h10. En dehors de Bruno RENIER, absent, tous les membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

### **1.Point sur les travaux de la commune.**

Concernant la construction de la future salle polyvalente (salle des fêtes, salle de restauration scolaire), les appels d'offre sont lancés. Des devis sont en attente pour la démolition de l'actuelle salle des fêtes. Le Conseil décide de récupérer les éléments pouvant présenter un intérêt. Les différents équipements et mobiliers existants seront entreposés dans le bâtiment technique pendant la durée des travaux. Rendez-vous est pris pour le déménagement le mercredi 15 janvier et le lundi 20 janvier à 13h30.

Pour l'antenne de téléphonie mobile, les travaux devraient être réalisés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 sous peine de pénalités de retard appliquées aux opérateurs par l'Etat.

### **2. Délibération modificative n°1/2019.**

Pour des raisons comptables, il convient de faire basculer 1 000€ du compte dépenses 615 231 au compte dépenses 739 1171. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette modification sur le budget primitif 2019. Délibération n°36.

### **3.Question diverse donnant lieu à délibération.**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil émet un avis favorable unanime pour le renouvellement de son adhésion aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique de la Seine-Maritime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Délibération n°37.

### **4. Autres questions diverses.**

. Le Conseil donne son accord pour participer à l'événement « *Sacré Pays de Bray* » organisé en août 2020 à l'initiative du PETR.

. Un conseiller rappelle la nécessité d'un nouveau point avec l'entreprise CISE TP en charge des travaux d'adduction d'eau, suite aux anomalies déjà signalées et pas encore résolues.

. Le Conseil réaffirme son souhait d'une *limitation de tonnage pour les véhicules Chemin à l'eau* avec prise d'un arrêté et signalisation sur ladite voie.

. *Prochaine réunion* du Conseil municipal envisagée le 10 février.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h40.